

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 54 (1992)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles des sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

NE



### ANETA: Une activité intense pour son année de jubilé

**Lors de la dernière guerre mondiale, les circonstances particulières de l'aménagement de terrains cultivables ont motivé des hommes, dotés d'une large vue sous la houlette de Roger Monnier, de fonder une section neuchâteloise. En 1942, 50 propriétaires de tracteurs prirent part à l'assemblée constitutive et fixèrent la cotisation à fr. 5.-.**

A l'occasion de son jubilé, la section Neuchâtel tient à fêter l'événement de façon spéciale: tout d'abord, elle recevra l'«Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture» pour l'assemblée annuelle de ses délégués. Les activités du comité se sont concentrées sur cet évènement que le président Francis Schleppi commente: les délégués se rendront à La Chaux-de-Fonds pour la séance du Comité Central, avec une halte au château de Boudry et gagneront ensuite Neuchâtel où aura lieu la soirée et l'assemblée des délégués, le samedi matin. Possibilité sera donnée aux participants non concernés par les réunions de visiter le musée de l'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Dans la tradition des activités de la section, les cours pour l'obtention du permis G: 64 candidats se sont présentés aux examens et 63 l'ont réussi. Un nouveau contrat a pu être passé avec la maison Blaser & Cie afin d'obtenir un rabais sur les commandes de carburants et de lubrifiants faites par les membres et d'accorder une ristourne à l'ANETA. Il faut préciser que le contrat avec la maison Aséol de Berne est toujours en vigueur et que les membres qui passent par cette maison favorisent les finances de la section et leurs portefeuilles.

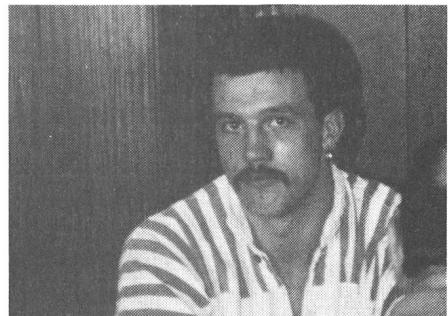
En ce qui concerne les nominations statutaires, il est à relever qu'à sa demande M. Jacques-André Choffet sera remplacé au comité par M. Gilles Maire des Ponts-de-Martel. Quant à l'effectif des membres, il reste stable à 531.

### L'ASETA défend ses membres

L'ASETA et bon nombre de membres des sections ont protesté contre l'augmentation massive des primes RC pour véhicules à moteur et ont envoyé un recours au Département fédéral de justice et police. Quant à la mise en consultation relative à l'entretien obligatoire du système antipollution des véhicules Diesel, Francis Schleppi attire l'attention des auditeurs sur le coût onéreux de l'opération qui se montrera, par année, à 15 millions de francs pour les 150 000 véhicules, soit fr. 200.- par véhicule. Un contrôle périodique de tous les véhicules agricoles apporterait trop peu de résultats concrets selon une étude de l'EPFZ qui estime que la diminution des fumées serait de 1 à 1,5% et celles des hydrocarbures de 0,5 à 1%. Et Francis Schleppi d'ajouter: «D'un côté, le Dépt fédéral de l'économie publique demande aux paysans d'adapter leurs prix au marché européen et de l'autre, le Dépt de justice police veut introduire des contraintes qui n'ont pas cours dans ce même marché.»

### Pour une meilleure fréquentation du Centre de cours de Grange-Verney

Francis Schleppi exprime son inquiétude quant à la fréquentation des cours du centre ASETA. Il faut aussi observer ce recul dans le contexte de la rénovation des bâtiments de l'école d'agriculture de Grange-Verney que le canton de Vaud va entreprendre et dont l'augmentation de loyer serait une conséquence inévitable. Le président mentionne que grâce au canton et à la sec-



*M. Gilles Maire des Ponts-de-Martel, nouveau membre du comité.*

tion Vaud, le centre est maintenant équipé d'une installation mobile pour le contrôle de pulvérisateurs; une décentralisation de ces appareils est donc possible et de tels contrôles pourraient avoir lieu dans le canton de Neuchâtel. En outre, une proposition émanant de la section évoque un besoin de cours spécifiques pour l'entretien et la réparation de machines en fonction de l'altitude.

### Journées d'information ASETA

A l'issue de cette assemblée, M. Maxime Philipona, gérant de la Coopérative de construction rurale du canton de Fribourg a présenté les principales modifications de la Loi fédérale sur la protection des animaux, afférentes aux conditions de détention du bétail. M. Pierre-Ivan Guyot de l'Office de l'équipement agricole a présenté des solutions pour réaliser des constructions rurales de manière économique et conformes aux prescriptions légales. Un extrait de sa conférence a été publié dans le numéro 2 de Technique Agricole.



*50 ans d'existence de l'ANETA. Un évènement que la Section Neuchâtel fêtera, entre autres, en invitant les membres de l'ASETA à l'assemblée des délégués.*



## Gymkhana

- Date: **10 mai 1992**
- Lieu: Juriens (VD)
- 09.00 - 17.00 h

- Patronage:  
ASETA/VD

- Société/Responsable:  
Sté de jeunesse  
M. Marc Benoit, président  
Tél. 024/53 11 64

Inscriptions sur place  
Nombreux prix  
Prix spécial offert  
par la section  
vaudoise de l'ASETA  
ASETA -  
SECTION VAUDOISE

# Votre partenaire pour une technique agricole moderne

## Le bien-être et le confort conciliés avec l'efficacité

grâce à la perfection de la technique moderne.

Niveau de bruit extrêmement bas, seulement  
75 dB dans la cabine. Polyvalent, fiable et ménageant  
l'environnement et l'effort de l'homme.

### FIATAGRI-WINNER

F 100 / 98 CV  
F 110 / 110 CV  
F 130 / 130 CV

Informez vous sur  
ces nouveaux tracteurs,  
demandez aujourd'hui encore  
la brochure WINNER.



**BUCHER**

BUCHER-GUYER SA  
8166 Niederweningen  
Tél. 01/857 22 11

Agro-Centre BUCHER  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél 024/212148

### Technique Agricole

**Editeur:**  
Association suisse pour  
l'équipement technique de  
l'agriculture (ASETA)  
Werner Bühler, Directeur

**Rédaction:**  
Ueli Zweifel

**Collaboration à la traduction:**  
Franca Stalé

**Adresse:**  
Case postale, 5223 Riniken  
Tél. 056 - 41 20 22  
Fax 056 - 41 67 31

**Régie des annonces:**  
ASSA Annonces Suisse SA  
2, place Bel-Air, 1002 Lausanne  
Tél. 021 - 20 29 31  
Fax 021 - 20 09 33  
ou  
Moosstrasse 15, 6002 Lucerne  
Tél. 041 - 23 12 13  
Fax 041 - 23 12 33

**Imprimerie et expédition:**  
Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

**Production:**  
Reto Bühler

Reproduction autorisée  
avec mention de la source et envoi  
du justificatif à la rédaction

**Parait 12 fois par an:**

**Prix de l'abonnement:**  
Suisse: Fr. 45.- par an  
Gratuit pour les membres ASETA  
Etranger: Fr. 57.- par an

**Le numéro 5/92 paraîtra  
le 19 mai 1992**

**Dernier jour pour les ordres  
d'insertion: 30 avril 1992**

**PROTÉGEZ  
VOTRE  
PEAU**